



ÉRIC DE BEUKELAER

## Un seul réseau... OK, mais lequel ?

La Constitution belge de 1831, en son article 17, énonça un principe fondateur : « *L'enseignement est libre* ». Elle ajouta cependant que « *l'instruction publique* » serait donnée aux frais de l'État. Ceci se voulait l'exception, quand la liberté ne suffisait pas pour offrir une école à chaque enfant. L'histoire prit un autre chemin : face au puissant réseau d'écoles catholiques, les libres-penseurs investirent l'enseignement officiel en guise de contrepoids. L'article 24 de notre Constitution actuelle, souligne cet équilibre, par une précision double : « *La communauté assure le libre choix des parents* » et « *La communauté organise un enseignement qui est neutre.* » Aujourd'hui, en Communauté française (ou Fédération Wallonie-Bruxelles), l'enseignement officiel (en ses divers réseaux) scolarise la moitié des élèves, l'autre moitié étant confiée à l'enseignement libre, qui est en majorité – mais non-exclusivement – de tradition catholique. (Exemple de libre non-confessionnel : l'ULB.)

Si le système à « double logique de réseaux » (officiel et libre) fonctionne plutôt bien, il est mis sous pression de trois côtés.

1. Il y a le traditionnel clivage idéologique, d'aucuns ayant fait de la mort des « écoles de curés » leur raison de vivre. Le fait que leur vision de l'enseignement de tradition catholique ne corresponde en rien à la réalité ne les rend que plus offensifs. Il est, en effet, plus facile de vouloir détruire un fantôme qu'une réalité.

2. Une variante plus capitaliste de cette opposition est portée par ceux qui acceptent un enseignement libre, à condition qu'il s'auto-finance comme chez les Anglo-Saxons. Ce système s'est hélas déjà un peu installé, par le sous-financement chronique de l'enseignement libre.

3. Une nouvelle objection voit aujourd'hui le jour : ce double réseau coûte cher et les pouvoirs subsidiants sont impécunieux. Cet argument mérite d'être pris au sérieux. Je me souviens ainsi, jeune curé dans les faubourgs liégeois, que l'école « paroissiale » dut s'endetter pour se construire une salle de gym, alors que l'école communale de l'autre côté de la chaussée en avait une splendide, qu'il semblait – de part et d'autre de la rue – métaphysiquement impossible de se partager.

Il est donc significatif que le projet de manifeste des Engagés, une force politique traditionnellement proche de l'en-

seignement libre, prône désormais « *un rapprochement entre l'ensemble des écoles au sein d'un réseau harmonisé et autonome* » (p.61), chacune étant dirigée par un PO délié du pouvoir politique et toutes ayant droit aux mêmes subsides pour élèves et bâtiments. En route donc vers un réseau unique ? D'accord, à condition qu'il soit authentiquement libre et non pas neutralisé. Plutôt que d'être soumis à une uniformisation standard, chaque PO devra garder la possibilité de colorer son projet pédagogique, en ce compris par rapport à l'enseignement de la tradition religieuse qui fait partie de son ADN. Je n'adhère ainsi pas à la phrase du même manifeste qui édicte : « *Nous voulons qu'ils (les élèves) relativisent les convictions (religieuses) héritées de leur enfance* » (pp.66-67). Apprenons aux élèves à interroger ces convictions, à les creuser, les confronter... mais non pas à les « relativiser », comme si tout et son contraire se valait. Demandons-nous, en effet, pourquoi la sécularisation triomphante produit de nos jours tant de fondamentalismes et de populismes : « *Un enfant sans racines sera emporté par le premier vent contraire* », répond le grand rabbin Guigui. ■

